

Département de la Loire

Arrondissement : MONTBRISON

## COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Convocation du 25 août 2022

Membres en exercice : 15    Présents : 11    Votants : 15

**Présents** : André GAY, Lydie MANTOUT, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali PUIPIER-JUQUEL, Magali SCHULZ, Georges FATISSON, Daniel MONDON, Céline DURIEUX-GOUTTE, André ROCHETTE

**Représenté(e)s** : Thibault VITALE, Florence HAROUX, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 9 juin 2022 est adopté.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, pour l'école
- Demande de subvention, cimetière de Saint Priest
- Demande de subvention, salle des associations au CTM.

Accord de l'ensemble des conseillers municipaux.

**DE\_2022\_026 - Subvention CAGES DE FOOT**

Monsieur le Maire propose de verser la subvention suivante :

- à L'Entente Sportive du Haut Forez pour le financement des cages de foot, qui ont dû être changées pour des raisons de mise aux normes : 700 €uros.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget général de la commune au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DE\_2022\_027 - Remplacement de 3 lanternes sur parking salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement de 3 lanternes sur le parking de la salle des fêtes, car les éclairages actuels du parking du Gachet sont fortement énergivores. Il serait opportun de les remplacer par des éclairages à LED.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Remplacement 3 lanternes parking salle des fêtes	1 603 €	45.0 %	721 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 603.40 €</b>		<b>721.53 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Monsieur le Maire indique que nous bénéficierons également d'une aide à la sobriété énergétique. Le reste à charge pour la commune sera de 232 euros.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Remplacement de 3 lanternes sur parking salle des fêtes" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 5 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision à l'unanimité.

**DE\_2022\_028 - Tarif location salle communale à BOISSET**

Monsieur le Maire propose de louer la salle communale, située 10 Route de Saint Georges à BOISSET, de façon exceptionnelle et occasionnelle (pour des formations, colloque par exemple) au prix de 60 euros la journée.

(Cette salle sera toujours mise à disposition gratuitement aux associations).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**  
**POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SPECIFIQUE**

**DE\_2022\_029 -**

Pour cette rentrée scolaire 2022-2023, un enfant scolarisé à l'école maternelle se trouve en situation de handicap. Celui-ci a besoin d'une aide humaine importante, notamment pour prendre ses repas. La mairie doit faire un CDD pour cette année scolaire 2022-2023 à son AVS, pour une aide ponctuelle les jours de présence à la cantine du jeune garçon.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent vacataire pour faire face à un besoin lié à un besoin spécifique à savoir **accueil d'un enfant porteur d'un handicap à la cantine scolaire**.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

Le recrutement d'un vacataire :

- pour faire face à un besoin discontinu dans le temps
- répondant à un besoin ponctuel : chaque fois que l'enfant mangera à la cantine.
- ce recrutement est lié à un acte déterminé.
- il est rémunéré à l'acte.
- pour la période allant **du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 10 juillet 2023 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (**AESH**) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **1 heure 50 minutes par jour travaillé en fonction de la présence de l'enfant à la cantine scolaire.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement, auquel se rajouteront les congés payés à hauteur de 10 %

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision à l'unanimité.

### **DE\_2022\_030 - Demande de subvention cimetière ST PRIEST**

Les collectivités locales doivent rendre accessible aux personnes handicapées tous les établissements recevant du public.

Il s'agit de créer un accès de façon à faire un parking et une entrée en contrebas du cimetière. Tout cela pour des raisons de sécurité.

Afin de mener à bien ce projet, des travaux sont nécessaires au cimetière de SAINT PRIEST pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, nous avons demandé plusieurs devis à des artisans locaux.

Le montant de ces travaux s'élève à environ **30 000 euros HT**. Ce qui représente une somme importante pour notre commune.

Afin de réaliser ce projet qui nous tient à cœur, nous sollicitons une subvention, laquelle nous permettrait de financer cette action.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'un accès handicapé au cimetière de SAINT PRIEST.
- autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

### **DE\_2022\_031 - Demande de subvention - Salle des associations au C.T.M.**

Nous envisageons d'aménager une mezzanine dans le Centre Technique Municipal, afin d'être en capacité d'accueillir des associations (boîte, théâtre...etc). Une demande a été faite à l'architecte habitant le village, afin qu'elle puisse créer un pré-projet et faire les demandes d'autorisations nécessaires.

Par ailleurs, des devis ont été demandés à différents artisans de la commune et pour certains ayant déjà participé au projet initial du CTM. Le montant de ces travaux s'élève à environ 60 000 € HT.

Ce qui représente une somme importante pour notre commune.

Afin de réaliser ce projet qui nous tient à cœur, nous sollicitons une subvention, laquelle nous permettrait de financer cette action.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'une salle des associations au CTM
- autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Taxe d'aménagement Loire Forez Agglomération : George FATISSON précise que cette taxe est aujourd'hui perçue par la Commune et le Département. Les communes ont le choix de la

mettre en place ou non. Son taux est fixé et voté par les communes, il représente au maximum 5 %. C'est d'ailleurs le cas sur notre commune. Depuis la loi de finances de 2022, celle-ci impose qu'une partie de cette taxe perçue par les communes (sans préciser encore le pourcentage) soit reversé à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) représenté à Boisset Saint Priest par Loire Forez. Agglomération. Cela aura un impact sur notre budget communal sans vraiment savoir de quel ordre.

- Monsieur Le maire remercie la commission voirie pour le travail réalisé lors de la réunion du 25 juin 2022 et pour le compte rendu de cette réunion remis à la mairie. Cette réunion de travail a tenté de faire un état des lieux des signalétiques au sens large sur la commune. Daniel MONDON retransmet au conseil les points abordés lors de ce temps de travail (point sur l'existant, proposition de modification ...etc). Il précise également que ce travail n'est pas exhaustif. Une prochaine réunion sera fixée afin de continuer cette dynamique.
- Rentrée scolaire : Mme Lydie MANTOUT, adjointe en charge de l'école, nous informe que des travaux de peinture ont été réalisés pendant les vacances par les employés communaux au sein de l'école primaire (salle de psychomotricité et couloir). De plus, Lydie MANTOUT, fait un point sur cette rentrée scolaire s'est bien passée. 123 élèves sont rentrés ce jeudi 1 septembre 2022. L'école compte 17 nouveaux élèves, pour 15 ayant terminé l'an dernier.
- Logiciel cimetière : Christèle BERTHEAS fait un point sur l'avancée du logiciel pour la gestion du cimetière.
- Le nouveau site internet a été mis en ligne en juillet.

#### **Informations diverses :**

- ✓ Le forum des associations aura lieu le 10 septembre au matin
- ✓ Bibliothèque : les bénévoles ont reçu un cadeau de la mairie afin de les remercier. Des achats ont été réalisés durant l'été. L'une des bénévoles vient de quitter le groupe mais une nouvelle est rentrée.
- ✓ Un pique-nique le 17 septembre 2022 regroupant l'équipe municipale et leur famille aura lieu.
- ✓ Le samedi 8 octobre 2022 à 10 h 30, un stage de formation aux gestes de premiers secours + utilisation du défibrillateur sera proposés aux personnes de l'équipe municipale. (La date est en attente de validation).
- ✓ Le 24 septembre 2022, une journée au profit de l'Ukraine est organisée à L'Etang de Clem : concours de pétanque + soirée Guinguette.
- ✓ Suite au projet revitalisation centres bourgs, nous souhaitons commencer l'aménagement de 3 lieux partagés : Le Gachet, Le Clos des Jonquilles et Le Clos à St Priest.  
La priorité sera donnée aux haies, au mobilier et aux jeux pour enfants.  
Un groupe de travail va voir le jour.

Puis, Georges FATISSON présente brièvement un point financier à mi année concernant le budget mairie (Tableau excel distribué à l'équipe). Ce dernier insiste sur le fait que les comptes sont sains et conclut le tableau excel par la phrase suivante : « Un avenir serein ».

**La séance est levée à 22 heures.**